



Départ du locataire sans préavis pendant la procédure d'expulsion

Par **ti34**, le **30/06/2016** à **18:25**

Bonjour,

Pour situer le contexte, suite à une décision du TI qui a prononcé l'expulsion, mon locataire est parti sans préavis. Il a confié les clés à son avocat qui m'a informé, par courrier, que le locataire avait libéré les lieux il y a un mois.

J'ai donc sollicité un huissier pour réaliser un état des lieux de sortie.

Quelle Date dois je prendre en compte pour la fin du bail et le calcul de indemnité d'occupation ?

- date donnée par le locataire ?
- date du courrier de son avocat ?
- date du jour de remise des clé à l'huissier ?

Merci pour vos réponses.